



ÉCONOMIE, TRANSPORTS

Collaborer avec la métropole

Publié le 29 mars 2022

Signature d'un contrat de réciprocité avec Montpellier Méditerranée Métropole

La communauté de communes Vallée de l'Hérault va prochainement signer un contrat de réciprocité avec Montpellier Méditerranée Métropole pour formaliser leurs coopérations actuelles et envisager de nouvelles projets communs. Approuvé au mois de mars par les conseils communautaires et métropolitains, ce contrat porte sur quatre axes majeurs, pour favoriser les mobilités entre les deux territoires et limiter l'impact environnemental, pour impulser un développement économique partagé, pour développer un tourisme de qualité ou encore favoriser les découvertes patrimoniales et culturelles.

PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**